

Le vingt-neuf septembre deux mille quinze à vingt heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, le vingt-quatre septembre deux mille quinze s'est réuni, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Roger TALARMAIN, maire.

Tous les membres étaient présents à l'exception de Christine SALIOU pouvoir à Michelle KERJEAN, Michel KERBEL pouvoir à Albert BERGOT, Jérôme LUNA pouvoir à Sonia FOLLEZOUR, Corinne LE LOCH pouvoir à Christelle MINGANT, Daniel SALIOU pouvoir à Olivier MARZIN

M Albert BERGOT a été nommé secrétaire de séance.

15.7.0 COMPTE-RENDU SEANCE PRECEDENTE DU CONSEIL MUNICIPAL

Discussion

Roger TALARMAIN, Maire, sollicite l'assemblée sur le compte rendu du conseil municipal du 17 septembre 2015

Décision du conseil municipal :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
18	0	0

ADOpte le compte rendu de la séance du 17 septembre 2015

15.7.1 ACQUISITION DE TERRAIN – PARCELLES ZC34 et ZC 79

Discussion

Roger TALARMAIN, Maire, présente la proposition de transaction entre la commune de PLOUGUIN et Madame Agnès MASSON.

Suite aux différents accords la proposition d'achat est la suivante :

- 1) Acquisition, par la commune de PLOUGUIN, des parcelles ZC 34 et ZC 79, d'une contenance totale de 4 235 m² pour un montant défini par France Domaine de 150 000 € TTC
- 2) Conformément aux accords précédents la commune à procéder à une mise en concurrence concernant d'une part les bâtiments situés sur les deux parcelles objet de l'acquisition (ZC 34 et ZC 79) et d'autre part sur la parcelle ZC 35 propriété de Madame Agnès MASSON
- 3) Pour la première tranche de travaux à la charge de la commune les frais engagés par la mairie, et qui viendront en déduction des 150 000 € de la transaction sont de : 43 907.41 € TTC (études, mise en concurrence, travaux). Le prix d'achat des deux parcelles ZC 34 et ZC 79 est donc de :

150 000 € - 43 907.41 € soit **106 092.59 €**

- 4) L'accord est soumis à la condition de réalisation, par Madame MASSON, de la phase deux de démolition portant sur la parcelle ZC 35 qui reste sa propriété. Les travaux pour cette tranche sont de 42 834.60 € TTC avec l'entreprise KERLEROUX. Pour faire foi de cette engagement Madame MASSON se rapprochera de la dite entreprise et produira un bon de commande signé avant la signature définitive de l'acte de vente des parcelles ZC 34 et ZC 79 à la commune.
- 5) Les travaux de la deuxième phase seront réalisés en même temps que les travaux de la première tranche.
- 6) Pour finaliser cet accord un compromis de vente sera signé auprès de Maitre DROUAL, notaire à PLOUDALMEZEAU

Décision du conseil municipal :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
18	0	0

ADOpte cette transaction

AUTORISE le Maire à signer tous documents y étant liés

15.7.2 BUDGET PRIMITIF 2015 LOTISSEMENT COMMUNAL

Discussion

Roger TALARMAIN, Maire, propose la création d'un budget annexe de lotissement.

Le budget s'équilibre en recettes et dépenses à 160 000 € HT

Décision du conseil municipal :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
18	0	0

ADOpte cette proposition de budget

15.7.3 MODIFICATION TABLEAU DU PERSONNEL- MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL

Discussion

Roger TALARMAIN, Maire, propose de modifier le tableau du personnel de la manière suivante :

1 poste d'adjoint du patrimoine de 2^{ème} classe passe de 21.25 heures à 22.25 heures hebdomadaires

Décision du conseil municipal :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
18	0	0

ADOpte cette proposition de modification du tableau du personnel au 1^{er} novembre 2015

15.7.4 RAPPORT SUR L'EAU ET L'ASSAINISEMENT 2014

Conformément au décret n° 95-635 du 6 mai 1995, Daniel SALIOU, Adjoint au Maire, présente le rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement pour 2014.

- **INDICATEURS TECHNIQUES**
 - **Service de l'eau potable**
 - ***Production d'eau et qualité***
 - ◆ *Captage de Tourhip*

Le captage de TOURHIP a produit :

	2014	2013	2012	2011	2010	2009	2008	2007	2006	2005	2004	2003
Production m ³	81 181	80 050	77.726	61.857	69.863	64.537	68 339	59 673	65 978	55 740	66 511	64 868

L'eau est neutralisée puis désinfectée à l'hypochlorite de sodium. L'eau brute de captage a une teneur moyenne en nitrates, sur une année, de :

	2014	2013	2012	2011	2010	2009	2008	2007	2006	2005	2004	2003	2002	2001	2000	1999	1998
Mg/l	47	48	53	53	58	62	65	74	75	80	81	81	84	84	86	90	94

Maximum: 47 mg/l, minimum: 47 mg/l

- ◆ *Apport du Syndicat mixte du Bas Léon*

L'eau du captage est mélangée, dans le réservoir du château d'eau, avec celle importée du syndicat mixte du bas Léon pour :

	2014	2013	2012	2011	2010	2009	2008	2007	2006	2005	2004	2003
Production m ³	55 608	59 929	68.890	76.484	67.086	63.805	61 814	76 979	68 258	78 306	70 070	75 725

- ***Distribution d'eau***

Eau distribué entre la production du captage de TOURHIP et l'apport du syndicat du Bas Léon :

	2014	2013	2012	2011	2010	2009	2008	2007	2006	2005	2004	2003
Tourhip	81 181	80 050	77.726	61.857	69.863	64.537	68 339	59 673	65 978	55 740	66 511	64 868
Bas Léon	55 608	59 929	68.890	76.484	67.086	63.805	61 814	76 979	68 258	78 306	70 070	75 725
Total	136 789	139 979	146.616	138.341	136.949	128.342	130 153	136 652	134 236	134 046	136 581	140 593

Le service d'eau dessert

	2014	2013	2012	2011	2010	2009	2008	2007	2006	2005	2004	2003	2002	2001	2000
Abonnés	950	926	915	912	894	873	857	831	810	800	792	784	779	753	730

Le réseau de distribution est pour 100 % en PVC.

Observations générales du rapport de l'Agence Régionale de Santé de 2014:

- ◆ « .L'eau est généralement pauvre en fluor (moins de 0.5mg/l en moyenne). Le fluor a un rôle efficace pour prévenir l'apparition des caries. Toutefois, avant d'envisager un apport complémentaire en fluor chez l'enfant, il convient de consulter un professionnel de santé. L'eau distribuée est agressive vis-à-vis des métaux. L'eau a présenté une bonne qualité bactériologique ; elle a été conforme aux limites de qualité pour les autres paramètres mesurés »»

- **Service d'assainissement collectif**

- ***Réseau d'assainissement***

Le réseau collecte par 627 branchements (1640 personnes), les eaux usées. La consommation d'eau potable de la population assujettie à la taxe d'assainissement est de :

2014	2013	2012	2011	2010	2009	2008	2007	2006	2005	2004	2003	2002
45 103	43 717	42 923	42.861	41.348	40.690	41 989	42 529	43 357	43 992	43 698	42 587	41 433

- ***Station d'épuration***

a) Le rapport de visite annuel d'assistance technique du SATESE pour 2012, (voir annexe) laisse apparaître :

«Les résultats physico-chimiques sur l'eau épurée en sortie de station sont globalement satisfaisants. Ces résultats sont cependant fragiles compte tenu de la charge reçue à mettre en corrélation avec le dimensionnement et la conception des ouvrages qui ne répondent plus aux critères actuels de réalisation. De fait, on note une production de boues faible, témoignant vraisemblablement de perte de boues.

La construction de la nouvelle station d'épuration à boues activées d'une capacité de 2 100 équivalents habitants par le constructeur MSE/Eurovia a commencé au mois de juillet 2014»

b) Le service de la police de l'eau, chargé de vérifier la conformité de la station d'épuration nous a informé de l'état de conformité du système d'assainissement au regard de la réglementation en vigueur :

1. conformité à la directive européenne : **oui**
2. conformité à la réglementation nationale et préfectorale : pour ce qui concerna la performance du traitement : **oui**

• **Traitement des boues**

Depuis le 1^{er} janvier 2003 la commune de PLOUGUIN, par l'intermédiaire du Syndicat du Bas Léon, fait traiter les boues de la station d'épuration par déshydratation 80 % (Lyonnaise des Eaux) et incinération 20 % (Brest Métropole Océane)

Nombre de tonnes de matières sèches produites par an :

2014	2013	2012	2011	2010	2009	2008	2007	2006	2005	2004	2003
52.6	13.3	15,1	17,3	18,7	19,1	19.74	19.37	21.622	21.82	21.2	16.4

Le tonnage de boues produites en 2014 de 52 .6 tonnes correspond à 40.2 tonnes de curage de la lagune de sécurité La production annuelle de boues de la station a été en 2014 de 12.4 tonnes de matières sèches.

• **INDICATEURS FINANCIERS**

a) Service d'eau potable non assujetti à la T.V.A

1) Tarifs 2014

	2014	2013	2012	2011	2010	2009	2 008	2 007	2006	2005	2004	2003
Service des Eaux												
- Abonnement sans consommation	50.40	49.92	48,96	48,48	47,52	47,04	46.20	46.20	45.00	44.00	43.20	42.00
- de 1 à 120 m3	1.05	1.04	1,02	1,00	0,98	0,97	0.95	0.95	0.91	0.89	0.88	0.86
- de 121 à 240 m3	0.73	0.72	0,71	0,70	0,69	0,69	0.66	0.66	0.64	0.63	0.62	0.60
- Au-delà de 240 m3	0.57	0.56	0,55	0,54	0,53	0,52	0.51	0.51	0.51	0.48	0.47	0.46
- Branchement 10 ml_(y compris citerneau)	567.42	562.92	551,88	546,42	535,70	530,40	520.00	520.00	500.00	490.00	480.00	470.0
- Le ml supplémentaire	38.19	37.89	31,75	36,78	36,06	35,70	35.00	35.00	33.00	32.00	31.00	30.00
- Réouverture de compteur	48.13	47.75	46,82	46,36	45,45	45,00	44.00	44.00	42.00	41.00	40.00	38.15

2) Investissements

Ils ont consisté en :

Réseau rue de Lanrivoaré

3) Facture type pour 120 m³

Rubrique	Qut	Evol 2014/2013	2014	2013	2012	2011	2010	2009	2008	2007	2006	2005	2004
Abonnement	1	0,96%	50.40	49.92	48,96	48,48	47,52	47,04	46.20	45.60	45.00	44.00	43.20
Consommation	120	0.96%	126	124.80	122,40	120,00	117,60	116,40	114.00	111.60	109.20	106.80	105.60
Pollution eau	120	0	34.80	34.80	34,80	34,80	34,80	34,80	34.80	12.72	12.72	12.72	12.72
F.N.D.A.E.	120									2.56	2.56	2.56	2.56
Net à payer (€)		0.80%	211.20	209.52	206,16	203,28	199,92	198,24	195.00	172.48	169.48	166.08	164.08

b) Service assainissement assujetti à la T.V.A.

1) Tarifs 2014 (H.T.)

	2014	2013	2012	2011	2010	2009	2008	2007	2006	2005
<u>Service Assainissement</u>										
- Forfait annuel hors taxes	81.96	81.36	79,80	78,24	76,68	75,84	74.40	73.20	72.00	70.00
- Taxe au m ³	1.09	1.08	1,06	1,03	1,01	1,00	0.98	0.96	0.94	0.92
- Taxe de raccordement au réseau (H.T) logement construit avant le réseau	922.57	915.25	897,30	88,42	871,00	862,00	845.00	829.00	814.00	798.00
- participation pour raccordement à l'égout	1845.14	1830.50	1794,61	1776,84	1 742,00	1 724,00	1 690.00	1657.00	1628.00	1596.00
- Participation pour contrôle de l'assainissement - la visite	CCPA	CCPA	CCPA	CCPA	CCPA	CCPA	CCPA	CCPA	SATESE	SATESE

2) Investissements

Ils ont consisté en :

⇒ Début des travaux de la station d'épuration (478 000 €)

3) Facture type pour 120 m³

Rubrique	Qut	Evol 2014/2013	2014	2013	2012	2011	2010	2009	2008	2007	2006	2005
Abonnement	1	0.73%	81.96	81.36	79,80	78,24	76,68	75,84	74.40	73.20	72.00	70.00
Consommation	120	0.92%	130.80	129.60	127,20	123,60	121,20	120,00	117.60	115.20	112.80	110.40
Redevance	120	0,00%	20.40	20.40	20,40	20,40	20,40	20,40	20.40			
Total (€ H.T.)		0.78%	233.16	231.36	227,40	222,24	218,28	216,24	212.40	188.40	184.80	180.40

15.7.5 UTILISATION DE LA DELEGATION DU MAIRE - ARTICLE L 2122-22 du C.G.C.T. - DELIBERATION 14.2.4 DU 29 MARS 2014

Roger TALARMAIN, maire, présente :

1) les déclarations d'intention d'aliéner déposées depuis le dernier conseil municipal et sur lesquelles il n'a pas utilisé son droit de préemption (alinéa 15).

N°	Vendeur	Adresse	Parcelle	Surface (m ²)	Acquéreur
11/15					